



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 8 juillet 2024

39 élus présents (58 en exercice, 13 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau des attributions : « Attribuer les subventions inférieures ou égales à 100 000 euros ainsi que les conventions attributives dans la limite des crédits inscrits au budget. »

ASSOCIATION APPUIS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES POUR L'ANNEE 2024 (06/7.5.6/2437B)

Garantir l'accueil et l'accompagnement des victimes d'infractions pénales est un des axes prioritaires de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD).

L'association APPUIS accompagne les victimes d'infractions pénales par le biais du dispositif d'accompagnement des victimes et des auteurs d'infractions pénales – DAVA.

Le service d'aide aux victimes exerce ses missions, notamment à travers les dispositifs suivants :

- les entretiens d'aide aux victimes d'infractions pénales, sur rendez-vous, à la Maison de la Justice et du Droit (MJD), au bureau d'aide aux victimes (BAV) et au siège de l'association,
- l'AMODEL (antenne mobile d'aide aux victimes), qui permet de répondre aux urgences hors de ces permanences,
- l'accompagnement psychologique qui permet d'apporter un soutien aux personnes victimes et une expertise auprès de l'équipe,
- le Téléphone Grave Danger (TGD) destiné à renforcer la sécurité des femmes victimes de violences conjugales,
- les EVVI (évaluations individuelles du besoin de protection) destinées à mener des évaluations approfondies de la situation de personnes victimes d'infractions pénales, notamment pour des violences conjugales et des abus

de faiblesse afin de détecter une vulnérabilité particulière du fait de l'âge, du sexe, d'un handicap par exemple,

- les évaluations de faisabilité menées afin de vérifier si le dispositif Bracelet anti rapprochement (BAR) pourrait s'avérer possible et adapté dans le cas de violences conjugales,
- les rapports à destination des juges de l'application des peines,
- des actions de prévention de victimisations organisées dans les collèges et lycées afin de prévenir les violences faites aux femmes,
- les intervenantes sociales en commissariat (ISC), interface entre les forces de l'ordre, le service d'aide aux victimes et d'autres partenaires

En 2023, 1 292 personnes victimes d'infractions pénales du ressort de tribunal judiciaire de Mulhouse ont été accueillies par l'association APPUIS. 2 966 entretiens ont été réalisés.

Aussi, pour permettre à l'association de poursuivre son engagement, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'association APPUIS au titre de l'année 2024. Dans ce montant global, un cofinancement à hauteur de 4 000 € aux côtés de l'Etat et de la Ville de Mulhouse est spécifiquement destiné pour soutenir les postes d'intervenantes sociales au commissariat central de Mulhouse et au commissariat de Bourzwiller qui s'adressent à l'ensemble des habitants des circonscriptions de sécurité publique de Mulhouse et de Wittenheim comprenant les communes de Mulhouse, Pfastatt, Brunstatt-Didenheim, Riedisheim, Wittenheim et Kingersheim. 16 000€ sont destinés à contribuer au financement des autres dispositifs précités et portés par la structure.

En 2023, 681 entretiens ont été menés dans le cadre de ce dispositif et 645 primo accédants à ce dispositif ont été reçus.

L'attribution et le versement de la subvention votée dans le cadre de la présente délibération sont conditionnés à la signature par l'association du contrat d'engagement républicain approuvé par le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, et au respect par le bénéficiaire de ses principes afférents.

La subvention fera l'objet d'un versement unique dès lors que la délibération sera exécutoire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 :
Chapitre 65 - article 65748 - fonction 10
Service gestionnaire et utilisateur : STSPD et Projets
Ligne de crédit n° 5 381 - Subvention APPUIS

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve le montant de subvention proposé,
- charge le Président ou son représentant de signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

Ne prend pas part au vote (1) : Claudine BONI DA SILVA.

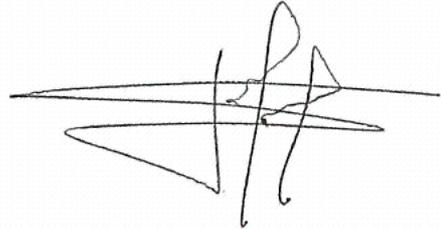
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Schilknecht', with a stylized flourish at the end.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Jordan', with a large, sweeping horizontal stroke across the middle.

Fabian JORDAN